

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM DE LA MUNICIPALITÉ,**

Qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal sera tenue le 2 octobre 2023 à 19 h dont
l'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de démolition – Bâtiment principal – 392 chemin Rivière des Fèves Nord
4. Comité Jeunes de Cœur – Lettre d'appuis
5. Période de questions du public
6. Levée de l'assemblée

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 27^{ème} jour de septembre 2023.



Charles Whissell
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Charles Whissell, directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 27^{ème} jour de septembre 2023 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27^{ème} jour de septembre 2023.



Charles Whissell
Directeur général